

Réformes du lycée Plan étudiant Mixité sociale DNB Carrières



ÉDITO

S'informer et agir

La rentrée 2017 a déroulé les principales mesures de l'accord salarial PPCR, avant que le gouvernement ne confirme un nouveau gel du point d'indice, reporte à janvier 2021 la création du nouvel échelon de Hors classe certifiés, CPE et Psy-EN et supprime des postes aux concours. **Et pour la bonne année, le gouvernement souhaite aux fonctionnaires une bonne santé en pénalisant financièrement celles et ceux qui sont coupables d'être malades avec le retour vexatoire de la journée de carence !** L'austérité salariale contre les fonctionnaires depuis l'été dernier valide la stratégie du SNES et de la FSU qui ont porté le plus loin possible dès 2016 les revendications dans les négociations PPCR pour une application rapide et généralisée des mesures de revalorisation qui restent bien insuffisantes.

Après la réforme du collège vécue dans l'insécurité par les collègues, sans cesse remis en cause dans leurs pratiques professionnelles, **le lycée s'apprête à connaître des évolutions comparables d'ici à 2021 pour «simplifier» les parcours des jeunes en réduisant l'offre de formation et en diminuant les horaires hebdomadaires.** Les élèves les plus fragiles ou issus des milieux populaires seront probablement

plus exposés encore face à des choix de «modules par semestre» qui résistent bien mal aux déterminismes sociaux et de genre.

Cette publication académique à l'attention de tous les collègues, syndiqué-es ou non, poursuit l'ambition d'informer le plus grand nombre de collègues sur les sujets qui traversent nos professions. Loin des innombrables mels syndicaux qui émettent les positions syndicales là où il faudrait unir nos forces, le SNES contribue à la réflexion collective pour mettre la profession en mouvement sur des propositions cohérentes et majoritaires. La perte de sens dans le travail quotidien de la classe, la dégradation des conditions de travail et de rémunération ne sont pas inéluctables et **une profession rassemblée et unie est en mesure de se faire entendre.** Le SNES-FSU s'y emploie en développant un syndicalisme majoritaire et d'adhérents. Chacun-e peut renforcer son action en faisant le choix de l'adhésion.

Excellente année 2018 à toutes et tous !

Gwénaél Le Paih
21 décembre 2017

SOMMAIRE

Édito.....	1
3 réformes cohérentes..	2
• Lycée	
• Plan étudiant	
• Langues vivantes	
Dossier mixité sociale....	6
Collège.....	10
• DNB	
• Devoirs faits	
Scolariser les élèves allophones.....	12
Psy-EN.....	12
CPE.....	13
Carrières.....	14
• PPCR	
• Calendrier	
Le SNES sur la toile.....	15

Lycée, BAC, orientation des étudiants :

Vous cherchiez le bilan de la précédente réforme qui affecta le Lycée en 2010 ? Vous ne le trouverez pas. Pourtant, le Lycée s'apprête aujourd'hui à en connaître une autre. Elle s'annonce à vrai dire d'une tout autre ampleur, certainement plus profonde encore, inquiétante dans sa philosophie et ses conséquences... si toutefois elle parvenait à s'imposer.

Le retour du lycée modulaire

Pierre Mathiot s'est vu confier la mission de réformer le baccalauréat. Il est question de supprimer les filières d'enseignements telles que nous les connaissons aujourd'hui et d'évoluer vers un lycée plus modulaire. Il s'agirait de proposer aux élèves des parcours individualisés, s'offrant tels des menus configurés, rigides et restreints, associant des disciplines en binômes selon une modalité majeure ou mineure. Une dose non négligeable de contrôle continu serait introduite dans l'évaluation. Le bac serait recentré probablement autour de quatre épreuves essentielles ; l'épreuve

de Philosophie serait maintenue pour toutes les séries ainsi que l'épreuve anticipée de Français à l'issue de la classe de Première ; cette dernière pourrait toutefois devenir commune à toutes les séries. Une réflexion sur les contenus s'engagerait alors nécessairement. Enfin, une nouvelle épreuve orale pourrait voir le jour revêtant la forme d'un *colloquio* à l'italienne à concevoir comme un TPE d'envergure, assumé par un seul élève passant son oral devant un jury composé de professeurs du secondaire mais aussi de l'enseignement supérieur.

Décryptage du SNES

Afin de chercher à rassurer, le ministre affirme que cette réforme se réalisera à moyens constants. Mais le coût moyen d'un lycéen français est toujours supérieur à la moyenne de l'OCDE. Or, chaque réforme poursuit l'objectif de retrancher davantage de moyens alloués. Celle-ci réduirait encore le nombre d'heures d'enseignements dévolu aux disciplines. Dans cette perspective, le nombre de postes ouverts aux concours à la session 2018 se trouve déjà réduit de 20%. Le CAPES interne de Philosophie a failli disparaître. Si une telle logique s'appliquait, les compléments de services se multiplieraient. L'avenir de certaines disciplines comme l'Histoire et la Géographie se verrait clairement menacé.

Quel sera le sort réservé à la voie technologique que le Ministre se garde bien d'évoquer tant la réforme à marche forcée de 2010 a laissé d'indélébiles traces ? Nous l'ignorons aujourd'hui précisément.

Que penser du contrôle continu entrant plus pleinement encore dans l'évaluation ? Il semble séduisant pour certains car il renforcerait l'autorité du maître. Ne nous leurrons pas : il porte atteinte au diplôme national, aux épreuves finales et anonymes que nous défendons ; il

sera inmanquablement accompagné d'une nouvelle forme de contrôle hiérarchique et risquerait en tout état de cause d'aggraver les pressions subies par les correcteurs chaque année.

Pour le SNES, une réforme modulaire du Lycée, quel que soit le degré de modularité que l'on souhaiterait injecter dans le système, ne saurait constituer une réponse digne des enjeux auxquels nous sommes confrontés. L'État se doit de proposer aux jeunes des parcours cohérents permettant à tous de se construire une formation favorisant leur entrée dans le Supérieur ou le monde professionnel. Les séries reposent sur ce principe de parcours cohérents et évitent des spécialisations trop précoces qui emprisonnent face à d'éventuels choix ultérieurs ou créent des parcours d'initiés implicites. Le SNES revendique une augmentation du temps d'enseignement car, pour apprendre, il faut accorder du temps à chacun. Il revendique également un enseignement émancipateur favorisant la poursuite d'études mais surtout la constitution d'une culture commune contraire au tri des disciplines.

3 réformes très cohérentes

Une nouvelle Seconde ?

La Seconde devrait rester globalement une classe d'orientation. Toutefois, des changements d'horaires disciplinaires sont avancés. Deux heures dispensées seulement en Histoire-Géographie.

ParcourSup et orientation post-bac : non à la sélection !

Voulue par le ministère de l'enseignement supérieur après les difficultés surgies cet été, la réforme d'APB s'est faite sans l'Éducation nationale qui n'a pas été associée à la moindre réflexion la concernant. Il s'agit d'un choix politique et tactique visant à séparer des dossiers qui sont pourtant liés.

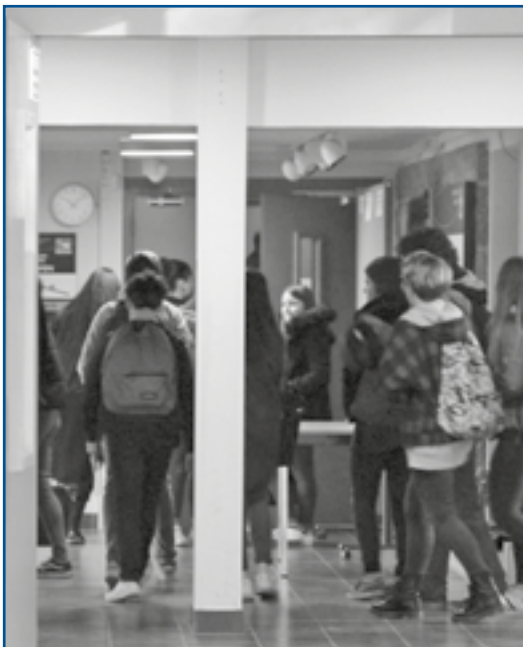
Au Lycée, la réforme va se caractériser par des temps censés scander l'année : semaine de l'orientation, puis le conseil de classe du 1^{er} trimestre où l'équipe éducative émet des conseils et des recommandations face aux intentions d'orientation formulées par l'élève sur une fiche dialogue fort intrusive. L'élève se doit d'y renseigner ses centres d'intérêt, ses activités en dehors du lycée ; se doit d'y préciser comment il imagine sa vie professionnelle dans dix ans ou bien encore au terme de combien d'années il envisage sa future insertion professionnelle. Nombre de nos élèves devront ainsi s'approcher des talents médiumniques.

Des mesures portent sur l'orientation avec la nomination d'un second professeur principal de Terminale dont l'indemnité perçue sera proratisée à la date de désignation. Depuis quand les professeurs ont-ils été formés précisément à l'orientation afin de guider chaque jeune dans le dédale des formations universitaires multiples dont certaines spécialités leur sont totalement inconnues ? En quoi seraient-ils légitimes pour s'improviser Psy-EN ? Demeurons lucides et vigilants sur ces points précis. L'humilité devra prévaloir.

Le conseil de classe du second trimestre examinera les dix vœux maximum non hiérarchisés formulés par les élèves ; les équipes pédagogiques devront remplir les Fiches Avenir en ligne et émettre des avis sur chaque vœu, y compris pour des formations non sélectives. Ces avis seront fondamentaux pour la poursuite d'études dans le Supérieur.

Des dispositifs tels que l'EMC ou l'AP seraient touchés. Envisagerait-on par ailleurs un tiers de spécialisation pour 2/3 de tronc commun ? Il pourrait en être question. Quoi qu'il en soit, l'im-

Les établissements du Supérieur examineront ensuite ces fiches Avenir. et les collègues qui y exercent disent déjà qu'ils n'auront jamais le temps de prendre connaissance des dossiers ; un nouvel algorithme sera probablement imaginé.



Ces mêmes établissements du Supérieur auront d'ailleurs veillé à formuler sur la nouvelle plate-forme de services des « attendus », euphémisme désignant les prérequis de chaque formation. Il s'agit des connaissances ou aptitudes nécessaires à un lycéen pour obtenir la formation qu'il envisage. Ils prendront en compte les bulletins trimestriels de Première et Terminale mais pourront tout autant reposer aussi largement sur la motivation, l'engagement associatif ou sportif ! La logique du tri se met très nettement en place.

Les formations non sélectives peuvent répondre « oui », « en attente de libération de places vacantes » ou « oui, si » auquel cas l'inscription sera conditionnée à l'acceptation d'un parcours spécifique ; elles ne peuvent pas répondre « non ».

Le pacte de cette réforme sera peut-être réduit pour la rentrée 2018 qui verra naître de légers aménagements mais la refonte des programmes s'annonce pour 2019.

Toutefois, les licences à capacité d'accueil limitée définies localement et sur autorisation du Recteur pourront refuser des candidats faute de place, mais on n'effectuera plus de tirage au sort. Quel progrès !

Cette réforme alourdit la charge de travail des équipes pédagogiques de Terminale et des professeurs principaux en particulier. Elle instaure ou renforce une double forme de sélection à l'entrée de l'Université par la mise sous condition de résultats scolaires dans l'ensemble des formations universitaires et par le recrutement sur dossier scolaire dans les licences à capacité d'accueil limitée ou potentiellement dans toutes les licences.

Cette réforme fait du bac un simple diplôme de fin d'études qui n'est plus le premier grade universitaire, c'est-à-dire qu'il ne constitue plus la condition nécessaire et suffisante pour s'inscrire à l'Université dans la filière de son choix.

Enfin, cette réforme est pensée pour gérer des flux sans augmenter réellement les capacités d'accueil dans le Supérieur. Nous n'y discernons aucune volonté de donner au système scolaire et universitaire les moyens d'assurer la réussite des élèves en étant exigeants avec eux. Il s'agit simplement d'empêcher trop d'élèves d'accéder à l'Université. **La France attend 40.000 étudiants de plus en 2018, soit 1500 en plus dans l'académie.** Alors faute de place, on demande au second degré de sélectionner.

Le SNES appelle au refus de cette sélection. Chaque enfant de notre République détenteur d'un baccalauréat doit avoir la possibilité de s'inscrire à l'Université et de s'y construire un avenir. Le SNES demeure très attaché à ce principe.

Isabelle Tramoni

Mobilisation intersyndicale contre le Plan étudiant

L'annonce d'un second professeur principal en Terminale est emblématique du volet second degré du Plan étudiant. Alors que les places manquent dans certaines filières de l'Université, le ministère aimerait en effet compter sur les collègues de lycée pour décourager certaines trajectoires et éviter les engorgements.

Les collègues qui ont à cœur d'accompagner et de conseiller leurs élèves, n'entendent pas pour autant devenir les

premiers acteurs de la sélection à l'entrée de l'Université ! Le Plan étudiant, dans son volet enseignement supérieur cette fois, annonce aussi la fin du système de compensation. Il permet aux étudiants de valider une Unité d'Enseignement (UE) dès lors que l'étudiant a plus de 10 en moyenne sur le semestre. Ce système s'étend entre semestres pour valider une année universitaire.

Clément GAUTIER, étudiant en Master 2, membre du CA de Rennes 2 et militant à Solidaires étudiant-es a bien voulu répondre à nos questions.



• *Peux-tu nous préciser pourquoi la suppression du système de compensation ne passe pas auprès des étudiant-es ?*

La fin du système de compensation signifie la fin d'un droit à l'erreur. C'est une sécurité très appréciable pour les étudiant-es qui souvent travaillent à côté de leurs études, 50 % d'entre eux selon l'observatoire de la vie étudiante. La fin de la compensation signifie aussi la fin des semestres comme bloc homogène d'UE. C'est un passage à des UE autonomes, sélectionnables à la carte et donc une hyper-individualisation des parcours, ce qui fragilise largement la licence en tant que diplôme national ayant une valeur égale partout.

• *Comment perçois-tu les conditions d'études à l'Université pour les étudiant-es ?*

Le sous-financement des universités par l'État s'accroît chaque année alors que le nombre d'étudiant-es primo-entrant à l'Université ne fait qu'augmenter (+ 40 000 cette année). Les universités

n'ayant plus la capacité d'investir ou d'embaucher du personnel, les conditions d'études se dégradent. En début d'année, il n'est pas rare de voir des étudiant-es s'asseoir sur les marches ou sur le sol dans des amphithéâtres bondés, se retrouver à 45 dans une salle informatique prévue pour 15, ou encore prendre leurs cours en s'éclairant à la lumière de leur téléphone. À Rennes 2 par exemple, 10 ans de sous-financement, cela veut dire qu'en 2008 l'établissement dépensait environ 5000 € par étudiant-e, aujourd'hui c'est autour de 3800 € (la moyenne nationale est à 11 000 €).

• *Tu constates qu'une majorité d'étudiant-es sont contraint-es de travailler pour payer leurs études : quelles revendications portez-vous à ce sujet ?*

Nous portons une double revendication concernant la précarité des étudiant-es. D'une part nous demandons une augmentation en nombre et en valeur des bourses car leurs critères actuels d'attribution permettent à trop peu d'étudiant-es d'en bénéficier et la valeur maximale mensuelle d'une bourse est de l'ordre de 600 euros, bien en dessous du seuil de pauvreté. D'autre part, la création d'un salaire socialisé pour les étudiant-es pourrait être financée comme le chômage par les cotisations sociales des employeurs et des employé-es. La création de ce salaire doit s'accompagner d'une réflexion plus large sur le financement de la formation professionnelle des travailleurs et des travailleuses.

Gwénaél Le Paih

Agir dès maintenant !

Le 12 décembre pour le premier jour de l'examen à l'Assemblée nationale du projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants, une Intersyndicale FSU, CGT, FO, SUD, Solidaires étudiant-es, UNEF et UNL appelait à la mobilisation à Paris, Lille et Rennes. Un premier rassemblement a eu lieu devant le rectorat de Rennes et une délégation a été reçue par la Directrice de cabinet du Recteur.

Pour l'amélioration des conditions d'études dans le Supérieur et la création de places supplémentaires en 1^{er} cycle, pour le maintien du bac comme premier grade universitaire et contre le refus de la sélection à l'entrée de l'Université, les mobilisations unitaires se poursuivront en janvier.



Langues vivantes : ECA-tastrophe

À l'heure où l'on parle beaucoup du remplacement de certaines épreuves terminales par du contrôle continu, on peut se demander si le ministère ne nourrit pas en fait le sombre dessein de généraliser l'ECA. Ce serait une catastrophe.

L'ECA, késaco ?

L'ECA (évaluation en cours d'année) a été imposée contre l'avis des enseignant-es pour les épreuves de compréhension et expression orales en langues vivantes pour la première fois à la session 2013 du bac. Session qui a achevé la mise en œuvre d'une réforme du lycée pilotée par un certain Jean-Michel Blanquer, alors Directeur Général des Enseignements Scolaires au ministère.

Le principe est simple : **l'enseignant-e évalue ses propres élèves dans sa classe, sur son temps de cours**. Les notes comptent pour la moitié de la note globale, le reste faisant l'objet d'une épreuve terminale.

ECA ou CCF ?

Les épreuves de CCF sont cadrées par un calendrier national voire académique et une rémunération est en principe prévue pour les collègues qui évaluent. Avec l'ECA, rien de tout cela. **Les enseignant-es ont à charge d'élaborer eux-mêmes les sujets et ne perçoivent aucune rémunération, ni pour les**

heures passées à chercher des sujets, ni pour les corrections. Les épreuves ont lieu dans une période définie par le rectorat. Les décharges de service obtenues dans certains lycées pour assumer ces tâches sont le résultat de l'action des collègues, souvent avec l'appui du SNES. Elles peuvent être remises en cause chaque année, ce qui donne parfois lieu à des négociations de boutiques avec les directions.

Épreuves maison

Les modalités de passation des épreuves varient aussi d'un établissement à l'autre. Ici on convoque officiellement les collègues et les élèves aux épreuves sur un temps dédié, là on laisse les collègues s'organiser sur leur temps de cours. Ici on évalue sur la notion étudiée au moment de la passation, là on en choisit une parmi celles qui ont été traitées depuis le début de l'année. Ce ne sont que des exemples. Les collègues sont soumis à une pression énorme car ils ont la responsabilité du choix des sujets. Et surtout,

l'œil porté par les proviseur-es sur les résultats s'avère parfois inquisiteur. Les comparaisons d'une langue à une autre vont bon train, quand on ne demande pas tout bonnement aux professeur-es de relever leurs notes. Comment ne pas céder à la tentation d'en rabattre sur les exigences ?

ECA ? Non !

Après 4 sessions, l'ECA a fait la preuve que rien ne peut remplacer les épreuves terminales anonymes. C'est la seule façon d'éviter que le baccalauréat ne perde définitivement son statut de premier grade universitaire, universellement reconnu. Les collègues de langues vivantes réunis lors du stage du 14 décembre dernier l'ont dit avec force et le SNES entend porter leur voix.

Vincent Plé



Stage langues vivantes et régionales avec Marc Rollin le 14 décembre

Alors que les études internationales pointent très régulièrement le caractère inégalitaire du système éducatif français et que les difficultés sociales s'accroissent, la mixité sociale est devenue un enjeu essentiel qui prend dans notre académie une acuité particulière. Dans ce domaine, la question de la mixité

scolaire à l'école n'est qu'un des aspects d'un problème qui relève autant de la politique de la ville que de la question sociale au sens large et notamment des insuffisances de la redistribution qui conduisent à une hausse des inégalités sociales.

Dossier réalisé par Matthieu Mahéo

La mixité sociale : un vrai enjeu de démocratisation.

Une véritable fracture spatiale sépare les zones dynamiques et intégrées des zones les moins attractives. Ce qui est vrai à l'échelle nationale, l'est également à l'échelle de la Bretagne, des départements et des villes. Or on sait qu'une polarisation excessive nuit aux élèves les plus en difficulté, et qu'une véritable démocratisation du système scolaire passe par davantage de mixité sociale. Cet objectif avait été mis en avant par le gouvernement précédent qui avait promu diverses expérimentations en faveur de la mixité sociale tout en mettant en œuvre une réforme

du Collège accentuant l'autonomie des établissements... et les inégalités entre eux. Malgré de nombreux et très réguliers assouplissements, la carte scolaire reste l'instrument majeur dans la main des pouvoirs publics. Différentes options sont possibles, des plus simples aux plus radicales : resectorisation, secteurs multi-collèges, répartition des cycles sur plusieurs sites, ouverture/fermeture/fusion d'établissements...

Les conseils départementaux à la manoeuvre

Dans l'académie, les conseils départementaux définissent la carte scolaire.

Mais dans un contexte où ces collectivités ont à faire face à une augmentation des besoins en termes d'action sociale et à une baisse des dotations, il est à craindre que la contrainte budgétaire ne pèse lourdement sur les décisions. **Si l'objectif est bien la mixité sociale, les économies d'échelle ne sont-elles pas finalement le facteur déterminant ?** Ainsi, notre académie a connu depuis deux ans la fermeture de 4 collèges, dont 3 en éducation prioritaire : Kerichen à Brest, Surcouf à St Malo et Montaigne à Vannes. Les fusions annoncées à Rennes (regroupement en un seul site à Ville-

SNES-FSU 22

Une présence sur le terrain au plus près de la profession

Dès la rentrée, les militant-es SNES-FSU 22 ont poursuivi leur travail de terrain en animant une vingtaine d'heures d'informations syndicales dans les établissements sur PPCR et la nouvelle carrière, le LSU ou les conditions de travail souvent dégradées. Prenez contact avec la section départementale si vous souhaitez que nous venions animer une heure d'information syndicale !

Agir dans les instances pour faire entendre les personnels

Le SNES 22 continue d'intervenir en CTSD et CDEN pour porter la parole des personnels et les revendications des établissements. Au CHSCTD 22, nos élu-es ont obtenu des travaux de désamiantage de grande ampleur au lycée de Lannion, dont le protocole sera étendu à l'ensemble des lycées

bretons. Nos élu-es ont aussi bataillé en CDEN pour faire entendre les besoins des personnels, tant pour la rénovation du bâti que pour les conditions matérielles de travail.

Nous suivons l'évolution du Plan Pluriannuel d'Investissement dans les Collèges et défendons le principe de collèges publics présents sur tous les territoires des Côtes d'Armor. Le CD22 va ainsi poursuivre les travaux de mises aux normes des 47 collèges costarmoricains en lien avec les lois de transition énergétique : poursuite de la politique de rénovations (ex. Pontrieux, Tréguier), de reconstructions sur site (ex. Lamballe, Racine à St-Brieuc) et de livraison d'un 48^{ème} collège à

Hillion. Nous veillerons à ce que les personnels et leurs représentants -attachés au principe d'égalité et de mixité sociale- soient associés à la redéfinition de la carte scolaire.

Brigitte Jacob, Christian Kervoelen, Joël Mariteau pour le bureau du SNES-FSU 22



jean) et à Lorient (les collèges Le Coutaller et Kerentrech) concernent également des établissements relevant de l'éducation prioritaire. Plutôt que de se donner les moyens de développer les établissements dans les quartiers au plus proche des élèves, le choix est fait de les fermer, en les qualifiant parfois de « ghettos », au mépris du travail des personnels. Les élèves sont répartis sur les collèges restants sans que les moyens spécifiques de l'éducation prioritaire soient pérennisés.

L'obstacle du privé catholique

Surtout, on ignore ce qui fait la particularité de notre académie : le poids du réseau privé catholique. Les contraintes de la carte scolaire ne s'y appliquent pas plus que la Charte de la laïcité, et les objectifs de mixité sociale n'y sont qu'un vœu pieux. Comment peut-on dès lors espérer promouvoir une mixité scolaire dès lors que les familles les plus aisées peuvent choisir un établissement privé hors secteur pour éviter que leurs en-

fants côtoient des élèves issus des milieux moins favorisés ? Cette fuite vers le privé s'observe régulièrement, mais elle s'accroît à chaque redécoupage de la carte scolaire. Ainsi, il est à craindre à Rennes que la resectorisation des collèges prévue pour la rentrée 2018, dont l'objectif annoncé est de « favoriser la mixité sociale et de mieux répartir les effectifs dans les collèges » en désengorgeant les collèges du centre (Zola ou Anne de Bretagne) au profit de ceux de la périphérie comme les Hautes Ourmes ou la Binquenais), ne profite essentiellement au privé. Même si ce n'est pas la volonté de départ, cela sera également le cas au collège du Landry où la perte d'élèves risque de se traduire par des suppressions de postes.

En effet, le réseau privé catholique pèse lourd dans la balance. Et si dans certains cas on peut douter du volontarisme des acteurs politiques ou y voir clairement un choix idéologique en faveur du pri-

vé, la plupart du temps, c'est une vision pragmatique qui domine, entérinant l'existence des deux réseaux « complémentaires » et l'existence de fait d'un marché scolaire concurrentiel. Or, on ne pourra pas prétendre lutter efficacement contre les inégalités tant que l'enseignement privé sous contrat -et donc financé par l'État et par les collectivités locales- ne sera pas astreint à de réelles obligations.

Pour le SNES, il est indispensable de maintenir des établissements publics au plus proche des élèves, de donner à l'éducation prioritaire les moyens de fonctionner et d'agir en faveur d'une réelle mixité.

SNES-FSU 29

Dans le 29, nous rencontrons actuellement 3 cas de figures illustrant de nouveau des choix politiques contraires à la promotion et à la défense de l'enseignement public :

- Landerneau : refus de construire un nouveau collège public malgré la décision du Conseil départemental en 2009. Le privé en profite !
- Plonéour-Lanvern : resectorisation de la commune qui favorise le flux d'élèves vers le collège privé St Gabriel de Pont-L'Abbé, le collège public Laënnec étant saturé.
- Plouhinec : suppression annoncée du Lycée professionnel qui laissera les élèves orphelins de toute formation et aggravera la désertification du Cap-Sizun.



Manifestation du 2 décembre à Plouhinec

3 questions à Sounia Khalfaoui, CPE au collège Kerhallet de Brest



Pourquoi demandez-vous le classement en REP+ ?

Le collège en a le profil, les statistiques le montrent bien : 67% de nos 380 élèves sont boursiers et on constate que les familles sont de plus en plus

pauvres. 62% des familles sont monoparentales et il ne reste plus que 6,4% de CSP favorisées, contre 23% dans les autres REP de Brest. Il n'y a plus aucune mixité sociale. Les résultats des élèves sont alarmants : 30% des élèves de 6^{ème} ont déjà une année de retard. En dehors du collège, le climat se dégrade dans le quartier. On observe de plus en plus de violence, de phénomènes de bandes ce qui inquiète tout le monde. Au collège, nous en sommes à 11 conseils de discipline. Et on voit bien que l'évolution est inquiétante car ce sont surtout les élèves de 6^{ème} qui s'en prennent aux plus grands.

Quelles actions avez-vous menées ?

Depuis 2014 et la refonte de la carte de l'éducation prioritaire par Najat Vallaud-Belkacem, nous avons d'abord cherché à comprendre les critères re-

tenus pour prétendre au classement en REP+ et déjà, à l'époque, nous pensions remplir les critères. Nous avons donc multiplié les actions sur les années 2015 et 2016 : délégations à Quimper auprès de la DASEN, à Rennes auprès du Recteur à deux reprises ; courrier à la ministre ; intervention auprès des députés et des sénateurs ; échange avec les politiques au plus haut niveau, Rebsamen alors Ministre du travail et un conseiller de F. Hollande lors de son déplacement à Brest en avril 2015. Il faut y ajouter de nombreux préavis de grèves -85 % de grévistes par exemple en janvier 2016- et des manifestations, l'occupation des locaux la nuit.

Grâce à ces actions, nous avons bénéficié d'une couverture médiatique importante. Le Recteur a fini par nous répondre en juin 2016 que la carte de l'éducation prioritaire ne serait revue

SNES-FSU 35

En Ille-et-Vilaine comme partout, l'amélioration de la mixité sociale est devenue pour les décideurs politiques le prétexte pour fermer des établissements et réaliser des économies d'échelle. La fermeture du collège Robert Surcouf de Saint-Malo en est le dernier exemple.

Les projets de resectorisation sur le bassin rennais sont annoncés sans consulter les collègues ni leurs représentants. Le Conseil départemental 35 évite soigneusement de bousculer l'enseignement confessionnel privé qui continue de truster sans inquiétude la scolarisation des élèves issus des catégories sociales les plus aisées. Les élus du SNES-FSU 35 poursuivent leurs actions pour réclamer une vraie réflexion sur l'amélioration de la mixité sociale qui passe forcément par des décisions politiques qui ne concernent pas que l'École.



Rassemblement devant le Conseil départemental 35 le 14 décembre 2017

que pour la rentrée 2019. L'année dernière, on était un peu épuisés par le combat. Mais depuis la rentrée la situation est telle qu'on a repris la bataille.

Qu'attendez-vous du classement en REP+ ?

Pour nous, il est urgent d'obtenir des moyens pour diminuer les effectifs dans les classes. Des classes de 5^{ème} à 27 avec le profil d'élèves que nous avons, ce n'est plus possible. La décharge de 10% permettra également de dégager le temps de concertation indispensable pour faire face aux difficultés des élèves. Deux professeurs principaux par classe, c'est important pour le suivi des élèves. Les rendez-vous avec les parents sont nombreux, de même que les dossiers en tout genres à remplir. Il faut aussi étoffer la vie scolaire pour faire face à la surexcitation des élèves hors

temps de cours. Mais ce qui compte c'est aussi une reconnaissance officielle de la difficulté des conditions de travail : nous voulons qu'on reconnaisse que Kerhallet n'est pas un collège lambda d'éducation prioritaire.

Propos recueillis par MM

Le SNES demandera au Comité Technique Académique (CTA) de janvier que les critères pour entrer en REP et en REP+ soient présentés en toute transparence aux élus du personnel. Il soutiendra une fois de plus la demande de classement du collège Kerhallet en REP+ et portera une initiative intersyndicale en ce sens.

Stage de l'Observatoire Mardi 17 avril 2018 à Rennes *Pauvreté et réussite scolaire : que peut l'École contre la grande pauvreté ?*

Comment mieux percevoir la précarité et ses conséquences en milieu scolaire pour réduire les écarts de réussite liés à l'origine sociale ?

Avec Marie-Aleth Gard, Vice-Présidente d'ATD Quart Monde, Benoît Hooge, qui a participé au projet rennais «En associant leurs parents, tous les enfants peuvent réussir», Maria-Alice Médioni, enseignante en langues dans le supérieur et militante au GFEN et Aurélie Sarrazin, secrétaire nationale du SNES-FSU.

SNES-FSU 56

Dans le 56, la mixité sociale ne concerne que les collèges citadins ! Dans les collèges ruraux, SEGPA ou LP circulez ! Recette du Conseil départemental, avec la bienveillance de la DASDEN, des maires et la « bénédiction » du privé : prenez un collège REP (Montaigne hier, Le Coutaller demain), fermez-le, regroupez les élèves avec un autre collège public en facilitant leur fuite vers le privé ! Oubliez les partenaires sociaux, méprisez les jérémiades de la FSU ! Oubliez les politiques de la ville conduisant aux situations de ghettoïsation et regardez les bénéficiaires : moins de postes à financer, moins de locaux à entretenir et des terrains pour le privé lucratif. Rassemblement, manifestation, audiences, votes contre ce projet : les actions ne manquent pas mais, sans démocratie, demain c'est le privé 56 qui scolarisera plus d'élèves (déjà 53,5% en collège).



Manifestation à Lorient le 2 décembre 2017

DNB : de simples ajustements !

Dès la session 2018, le brevet est modifié (arrêté publié le 29 novembre au Journal officiel).

La nouvelle organisation vise à simplifier les épreuves terminales qui redeviennent différenciées. Surtout, le ministère rééquilibre le barème pour leur rendre leur poids aux épreuves terminales : le total du barème est porté à 800 points au lieu de 700 et le niveau de maîtrise satisfaisante ne rapportera plus que 35 points au lieu de 40 (voir tableau). Seul un élève ayant une très bonne maîtrise dans tous les domaines obtiendra son DNB avant même d'avoir passé les épreuves écrites.

Mais le nouveau barème retenu pour les épreuves terminales institue de fait une hiérarchie des disciplines (voir tableau). Pour plus d'équité entre les disciplines, le SNES-FSU a proposé que chaque épreuve terminale soit notée sur 80 mais cet amendement, adopté par le Conseil supérieur de l'éducation, n'a pas été retenu par le ministère.

En outre, tous les enseignements facultatifs de langues et cultures de l'Antiquité, européennes ou régionales peuvent apporter 10 à 20 points de bonification au candidat lors de l'évaluation du bilan de fin de cycle. Par ailleurs, l'histoire des arts est officiellement réintégrée comme une possibilité de sujet d'oral.

Une note de service devrait sortir sous peu pour mieux cadrer l'épreuve orale. S'il le souhaite, l'élève pourra présenter son oral dans une langue vivante étrangère ou régionale enseignée dans son collège, en présence d'un membre du jury de la discipline choisie.

Cette circulaire devrait aussi préciser que les sujets à l'écrit seront disciplinaires. L'épreuve de Sciences et Technologie porterait sur deux des trois disciplines ; l'annonce serait proclamée deux mois en amont mais l'ensemble serait rédigé sur une seule copie, ce qui compliquerait la correction.

Si le rééquilibrage des points au DNB entre le bilan du cycle et les épreuves terminales est positif, la simplification attendue de l'évaluation n'est pas actée. **Le SNES-FSU demande l'abandon des huit domaines du socle pour le bilan de fin de cycle au profit d'une évaluation disciplinaire équilibrée ainsi que la suppression du LSU des appréciations inutiles (EPI, AP, parcours...) et des éléments de programme travaillés. Il appelle d'ailleurs les collègues à ne pas renseigner ces rubriques qui donnent un travail supplémentaire et inutile.** Enfin, il demande une refonte du DNB qui donnera la même importance à chaque discipline, qu'elle soit évaluée par le contrôle continu ou une épreuve terminale.

Frédérique Lalys

Devoirs faits : un dispositif qui peine à convaincre !

Depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, dans les collèges, le programme « Devoirs Faits » propose aux élèves volontaires un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs. Le ministère annonce un budget de 150 millions d'euros et l'appui de 10 000 volontaires du service civique (jeunes engagé-es de 18 à 25 ans pour 30 heures par semaine et 580 euros mensuels). Un-e professeur-e indemnisé-e en IMP est leur référent-e. Des professeur-es payé-es en HSE (heures supplémentaires effectives) et des ASEN peuvent également encadrer des élèves.

Si ce programme soulève une vraie question, celle des inégalités sociales et scolaires induites par la pratique des devoirs à la maison, il ne permet pas d'en traiter les enjeux. D'une part, il repose sur des personnels non qualifiés : 136 VSC pour un peu plus de 200 collèges dans notre académie. D'autre part, les enseignant-es intéressé-es interviennent dans le dispositif en HSE. Ceux dont le service n'atteint pas leur obligation de services acceptent parfois sous la pression mais sont en droit de le refuser. Pour toutes et tous, c'est une mission volontaire qui vient s'ajouter aux autres alors que le métier est

Valorisation du niveau de maîtrise

Niveau de maîtrise	Points
insuffisante	10
fragile	25
satisfaisante	35 au lieu de 40
très bonne	50

Barèmes des épreuves terminales

Epreuve écrite	Points
Français	100
Mathématiques	100
Histoire et Géographie et EMC	50
Physique-chimie, SVT et Technologie	50
Epreuve orale : Histoire des arts, EPI, parcours (dont santé)	100

En chiffres

Les moyens dans l'académie

- 0,5 IMP pour les 193 coordonnatrices et coordonnateurs
- 28 650 HSE au total
- Collèges qui n'ont pu recruter de VSC : 200 HSE si moins de 500 élèves, 250 HSE si plus de 500 élèves
- Collèges qui n'ont pu recruter qu'un seul VSC : 100 HSE si moins de 500 élèves, 150 HSE si plus de 500 élèves
- Collèges REP ou REP + : dotation en HSE dans le cadre de l'accompagnement éducatif recentré sur « devoirs faits »
- Intervention d'associations : un volume de crédits de 71 683 euros est disponible.

de plus en plus lourd et exigeant. Sur le terrain, l'investissement des collègues risque d'être très variable. De plus, l'encadrement par les ASEN pourrait gêner le fonctionnement des vies scolaires.

Enfin la difficulté principale viendra probablement du manque de suivi des élèves, avec un-e seul-e référent-e pour coordonner le dispositif dans l'établissement. Le vademecum du ministère évoque des temps de concertation (non rémunérés) entre les équipes pédagogiques et ceux qui accompagnent ou encore la communication via internet. On mesure que la continuité et l'articu-

lation avec le travail fait en classe seront délicates voire inexistantes.

Avec un dispositif fondé sur des HSE et des personnels non formés, les sommes injectées dans le dispositif auraient sans doute été mieux employées à l'amélioration des conditions d'enseignement dans les collèges : améliorations permettant des effectifs raisonnables et des moyens de travailler avec des groupes à effectifs réduits dans les disciplines pour lutter contre l'échec scolaire d'abord au sein de la classe.

FL



Les volontaires en service civique (VSC) peuvent consacrer jusqu'à la moitié de leurs 30 heures à l'activité « Devoirs Faits », le reste de leur temps étant consacré à une des autres missions prévues par les fiches de l'agrément ministériel. Toutes les fiches de missions en collège incluent Devoirs faits.

Attention aux dérives dans les établissements : un VSC n'est pas un AED ou un Psy-EN et ses missions sont cadrées : <http://eduscol.education.fr/cid90130/service-civique.html>.

Si aucune condition de diplômes n'est requise pour le recrutement d'un VSC, nous ne pouvons admettre qu'il n'ait pas le même niveau de qualification qu'un AED (Bac minimum).

Dernière minute

AESH : toutes et tous mobilisé-es le mercredi 31 janvier pour un vrai statut !

La SNES-FSU Bretagne diffuse en janvier une publication spécifique AESH : vous la trouverez sur notre site www.rennes.snes.edu, sur votre boîte professionnelle ac-rennes ou dans votre établissement en vous adressant à un-e représentant-e du SNES. Pour préparer la suite des négociations avec le rectorat (nouveau groupe de travail paritaire le 6 février), le SNUIPP-FSU et le SNES-FSU appellent les AESH à se mobiliser le mercredi 31 janvier avec un rassemblement devant le rectorat. Demande d'audience avec le Recteur, rencontre avec la presse, distribution de tracts... **tout doit être mis en œuvre pour faire entendre la voix des AESH et leurs revendications pour une amélioration des conditions de travail, pour des contrats temps-plein et pour de meilleures rémunérations. Accompagner les Élèves en Situation de Handicap est un métier : il doit être reconnu par un vrai statut pour sortir les personnels de la précarité.**

GLP



Mobilisation des AESH au rectorat le 14 juin 2017

Depuis 2015, la question des réfugiés a pris une importance particulière qui se traduit dans l'académie par l'accueil d'élèves allophones en plus grand nombre dans les établissements.

Pendant longtemps, l'académie de Rennes est restée une des dernières à traiter cette question de manière périphérique. Les responsables académiques considéraient que des dispositifs de prise en charge existaient, que des moyens Français Langue Étrangères (FLE) étaient accordés et qu'il n'y avait pas lieu de mettre en place ici une structure qui existait partout ailleurs : un Centre Académique pour le Suivi des élèves Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles de Voyageurs (CASNAV).

Pendant des années, le SNES a demandé, en particulier lors des CTA, que des informations soient données sur la scolarisation des élèves allophones, considérant que la création d'un CASNAV pouvait permettre de traiter plus efficacement la question. Le Recteur Terret a fini par accéder à cette demande et, depuis un an, un CASNAV a été mis en place à Rennes, piloté par une IA-IPR de Lettres. Cependant, pour le SNES, la mise en place d'une telle structure ne peut être qu'une étape vers une meilleure prise en charge des besoins des élèves et des enseignants qui les accueillent dans leurs classes.

Premiers bilans

Il convient de rappeler en préalable que tous les enfants entre 6 et 16 ans ont bien le droit -et même l'obligation- d'être scolarisés quelle que soit leur situation au regard de l'administration. Les profils scolaires des élèves sont toutefois très différents selon leur âge et leur niveau scolaire initial. Ainsi, parmi les 1054 élèves allophones nouvellement arrivés en France (EANA) répertoriés l'an passé, 109 n'avaient pas été scolarisés antérieurement (EANA-NSA). De leur côté, les élèves issus des familles de voyageurs étaient 1539 à fréquenter les écoles dans le 1^{er} degré, mais ils ne sont que 654 à suivre une scolarité dans le 2nd degré en étant inscrits au CNED. Ces chiffres corres-

pondent au nombre d'élèves qui ont pu intégrer une Upe2a (Unité Pédagogique pour Elèves Allophone Arrivant), mais comme c'est la première fois que nous disposons de ces chiffres, nous manquons de point de comparaisons. Il semble toutefois assez évident que tous les élèves ne sont pas comptabilisés. Le rectorat lui-même reconnaît que le CASNAV doit s'attacher à préciser le nombre d'élèves qui n'ont pu intégrer une Upe2

Premières pénuries

En effet, une quarantaine de dispositifs français langue seconde existent entre le 1^{er} et le 2nd degré et, à la rentrée 2017, 6 dispositifs Upe2a ont été créés en lycée, dont 3 en Ile-et-Vilaine.



Là où des besoins apparaissent, ce sont surtout des heures en HSE qui sont distribuées pour assurer du soutien en FLS, sans toujours être effectivement employées dans les établissements, faute de collègues formés ou disponibles. A contrario, dans certains établissements où ces élèves sont régulièrement accueillis, les HSE viennent s'ajouter au service du collègue qui assure l'enseignement ; nous avons pour ces situations demandé la transformation des HSE en moyens pérennes.

Le CASNAV a mis en place un dispositif de formation proposé au PAF et animé des formations d'initiative locale, mais seuls quelques dizaines de collègues ont pu y assister. Pour les autres, des ressources sont mises en ligne sur un espace dédié du site du rectorat, en particulier un dossier de suivi et un guide pour l'inclusion scolaire des EANA. Pour le SNES, l'objectif d'assurer à tous les élèves une scolarité de droit commun est essentiel. Mais l'inclusion est trop souvent un choix par défaut pour pallier le manque de moyens, et elle ne permet pas la réussite d'élèves déjà particulièrement fragiles. Il est indispensable de construire un parcours scolaire le plus personnalisé possible en prenant appui sur les compétences des élèves et le travail des équipes pluriprofessionnelles des établissements qui doivent avoir du temps pour accomplir cette mission.

Nouveau corps, missions confortées, quand les conseillers d'orientation-psychologues changent de nom.

Grâce à une bataille menée depuis plus de 25 ans par le SNES-FSU et le SNUIPP-FSU, le nouveau corps des Psychologues de l'Éducation nationale de la maternelle à l'université est enfin créé au 1^{er} septembre 2017. Il réunit les ex CO-Psy et les psychologues scolaires. Les « Psy-EN » du 1^{er} degré ont la spécialité EDA (éducation, développement, apprentissage), ceux du 2nd degré la spécialité EDO (éducation, développement, conseil en orientation scolaire et professionnelle).

Le décret du 1/02/2017 réaffirme la place des psychologues au sein de l'Éducation nationale, précise les missions communes contribuant au parcours de réussite de tous les élèves et les missions respectives pour chaque spécialité.

Dans le 2nd degré, même si le SNES salue la reconnaissance du lien entre psychologie et orientation, la mise en place du Plan étudiant est particulièrement préoccupante : les Psy-EN n'y ont aucune place.

La création du corps des Psy-EN a nécessité l'organisation d'élections professionnelles le 28 novembre dernier pour élire leurs représentants en CAPA et CAPN. Au niveau national, la FSU obtient 5 sièges sur 7 (1 pour le SGEN-CFDT et 1 pour l'UNSA). En Bretagne, avec plus de 70% de participation, la FSU obtient 3 sièges sur 4 (1 pour le SGEN-CFDT).

Ces résultats encourageants pour la FSU confortent notre engagement et notre mobilisation pour faire reconnaître notre métier. Mais les batailles sont loin d'être terminées ! La différence d'indemnité entre Psy-EN EDA et EDO, le manque de recrutements et la dégradation des conditions de travail restent inacceptables. Avec les projets de réforme du Lycée et le Plan étudiant, la FSU continue la lutte pour faire reconnaître le rôle de Psy-EN EDO dans la construction du projet d'orientation des élèves.

Solenne Ogier

L'École : un droit pour tous !

Le Recteur lui-même a reconnu que ce dossier était particulièrement complexe car il concerne des partenaires différents, possède une géographie mouvante et des enjeux éthiques et sociétaux essentiels. Il a admis que les réponses n'étaient pas toujours à la hauteur des enjeux. En effet, si l'Éducation nationale a bien la volonté d'accueillir tous les élèves, les préfetures de leur côté ont parfois tendance - en réponse aux directives toujours plus strictes du ministère de l'intérieur - à faire la chasse aux étrangers en ayant recours à des procédés indignes et tendancieux comme les tests osseux. Le SNES a toujours condamné avec la plus grande fermeté cette politique inspirée clairement par la droite la plus extrême. Il intervient régulièrement pour soutenir les élèves menacés d'être reconduits à la frontière et relayer les mobilisations locales dont la médiatisation est très souvent un gage de réussite, comme cela a pu être le cas en novembre à Rennes pour Alex et Giorgi.

Matthieu Mahéo



Témoignage d'une mobilisation victorieuse contre la chasse aux migrants

Giorgi a 15 ans. Il est en France depuis 2011. Son petit frère Alex a 5 ans. Il est né ici.

Depuis le 3 novembre, pendant les vacances scolaires, la préfeture a essayé de les expulser vers la Géorgie avec leurs parents. Très vite, des parents d'élèves et des enseignants de l'école maternelle d'Alex et du lycée de Giorgi se sont organisés. Dès que les lycéens ont appris que leur camarade et son petit frère allaient être expulsés, un petit groupe militant a préparé la mobilisation. Le 15 novembre, un premier rassemblement de 150 personnes, dont une centaine de jeunes, a manifesté bruyamment devant la préfeture : « Alex et Giorgi vivent avec nous. Ils restent avec nous ! »

Une délégation a été reçue par un haut-fonctionnaire. Il a maintenu que la famille devait être expulsée vers la Géorgie. Il a osé affirmer que c'était certes une situation délicate parce qu'il y a des enfants qui sont intégrés, qui ont des amis. Mais que le Président Macron avait promis de raccourcir à 6 mois la procédure de demande d'asile ! Le message était clair : plus ils sont rapidement déboutés du droit d'asile, plus il est facile de les expulser car ils n'ont pas eu le temps de s'intégrer. Lors du compte-rendu de cette rencontre, ce monsieur a été copieusement hué.

Nous étions néanmoins contents d'avoir montré que si on touchait à Alex et Giorgi, il y avait du monde à les soutenir. La presse locale a bien relayé l'information. Nous restions confiants. À tort : à 6h30 le lendemain, deux fourgons de police étaient devant le domicile où la famille est assignée à résidence ! Heureusement, à part réveiller les voisins, ils n'ont trouvé personne. Mais cet acharnement a beaucoup révolté. À partir du vendredi 17, la mobilisation tous azimuts s'est organisée (tracts, réseaux sociaux, etc.).

Le lundi 20 novembre, près de 800 jeunes de plusieurs lycées de Rennes ont manifesté vers la préfeture. Un succès ! Au même moment, à l'initiative de la section SNES du Lycée Jean Macé, 54 enseignants avaient décidé de débrayer le lendemain à 14 h. Pourtant, malgré l'ampleur de la mobilisation, la préfeture confirmait sa décision. Mais le lendemain même, à 10h30, le secrétaire du SNES du Lycée Jean Macé recevait un coup de fil de la préfeture : le Préfet annonçait la suspension des mesures d'expulsion de la famille jusqu'en juin !

La joie dans tout le lycée était indescriptible. Ce n'est pas grand-chose mais, grâce à la mobilisation des lycéens, parents d'élèves et personnels, une famille au moins a pu être protégée d'une chasse aux migrants qui redouble actuellement d'intensité.

Pour la section SNES du Lycée Jean Macé de Rennes,
Edouard Descottes

Pour la troisième année, le SNES-FSU a organisé dans chaque département des conseils syndicaux CPE au cours du premier trimestre. Cette année, ils ont été l'occasion de faire collectivement l'analyse de l'enquête conditions de travail du SNES et d'envisager la manière de porter nos revendications auprès du rectorat.

Si près d'une trentaine de collègues s'y sont inscrits, tous n'ont pas eu la possibilité d'y participer. Les contraintes du quotidien dans les établissements ont retenu certains, d'autres on dû affronter un formalisme administratif inacceptable, que nous dénonçons.

Si la parole des collègues illustre des réalités hétérogènes d'un département à l'autre, certaines constantes se détachent néanmoins. Non-respect des droits liés au logement par nécessité absolue de service et des droits des AED (ASEN), contraintes de métier, conditions de travail, tensions au travail...

L'enquête *conditions de travail* a mis en évidence que les tensions pèsent sur un grand nombre de collègues et que les conséquences sur leur santé et leur vie privée sont trop importantes pour que cela puisse être ignoré plus longtemps. Elle montre aussi qu'il ne s'agit plus d'un ou quelques individus qui font état de difficultés et doivent s'en débrouiller : la dimension systémique ne peut plus être écartée, eu égard au nombre de professionnels concernés.

Deux modalités d'actions ont été décidées : réunir l'ensemble des collègues concernés par le manque de moyens afin de construire une démarche revendicative sur la base de leur témoignage ; solliciter une audience auprès du rectorat pour faire état des difficultés rencontrées par la profession en s'appuyant notamment sur notre enquête.

Pierre-Yves Moré

Mesures PPCR – Où en est-on ?

Depuis leur arrivée, Emmanuel Macron et son gouvernement se sont attaqués au pouvoir d'achat des fonctionnaires en annonçant notamment le report d'un an de certaines mesures PPCR. Ce scandaleux reniement de la parole de l'État n'a heureusement pas concerné l'ensemble du protocole.

Ainsi, le 1^{er} septembre dernier, l'ensemble des collègues enseignants, CPE et Psy-EN a bien été reclassé dans de nouvelles grilles indiciaires, avec à la clef de nouveaux rythmes d'avancement, une nouvelle procédure d'évaluation ou encore un nouveau débouché de carrière : la classe exceptionnelle.

Nouveaux rythmes...

Entre décembre et mars se tiennent les CAP d'avancement d'échelon. Au menu

désormais, une réduction d'ancienneté d'un an pour 30 % des collègues aux échelons 6 et 8, le rythme étant unique dans les autres échelons.

Les personnels qui ne seront concernés que l'an prochain par une telle accélération font partie du premier contingent ayant un rendez-vous de carrière cette année, tout comme certains collègues à l'échelon 9 (voir notre Hors-Série PPCR n°1 pour plus de détails).

... et nouvelles promotions

Du 8 au 22 décembre, la première campagne d'accès à la classe exceptionnelle a eu lieu. Cette année, deux campagnes vont se dérouler, l'une au titre de 2017 (avec promotions rétroactives au 1^{er} septembre dernier) et l'autre au titre de

2018 (avec promotions au 1/09/2018). Notre Hors-Série PPCR n°2 est intégralement consacré à ce nouveau grade.

Enfin, la publication prochaine des notes de service consacrées à l'accès à la hors-classe (sur lequel portera notre Hors-Série n°3) doit entériner le principe selon lequel tout fonctionnaire a vocation à dérouler sa carrière sur au moins deux grades.

Martin Georges Saint-Marc

Calendrier de gestion

Si les incontournables opérations de gestion des personnels comme le mouvement inter et intra, les demandes de congés de formation professionnelle ou le groupe de travail sur les postes adaptés demeurent, des CAPA et GT supplémentaires se tiendront en 2017-2018 en raison des nouvelles mesures PPCR :

- Le changement d'échelon avec des modalités particulières pour les collègues au 6^{ème} et 8^{ème} échelons qui peuvent gagner un an sur le passage à l'échelon supérieur (pour 30% des promouvables dans chacun de ces échelons).

- Le tableau d'avancement pour un changement de grade, avec le passage à la hors-classe ou à la classe exceptionnelle.

Concernant la classe exceptionnelle, deux CAPA se tiendront : l'une en février 2018 au titre de l'exercice actuel (avec effet rétroactif au 1/09/2017), l'autre au titre de l'exercice 2018-2019 avec effet au 1/09/2018.

Le calendrier des opérations de gestion des personnels annonce les dates de ces futures instances paritaires. Dans chacune d'entre elles, les élu-es du SNES-

FSU siègeront et pourront porter à la connaissance de l'administration toutes les informations utiles que vous nous aurez fait parvenir.

Vous trouverez sur le site académique du SNES-FSU toutes les fiches syndicales à télécharger, renseigner et transmettre avec les justificatifs.

Fabrice Rabat

Calendrier prévisionnel des GT et CAPA de l'année

CAPA avancement d'échelon,
CPE : 21 décembre 2017
Certifié-es : 9 janvier 2018
Psy-En : 15 janvier 2018

GT Congés Formation Professionnelle :
13 février 2018

GT postes adaptés : 15 février 2018

CAPA Liste d'aptitude Agrégé-es :
20 mars 2018

CAPA Hors-Classe Agrégé-es :
17 avril 2018

Mouvement 2018

Mouvement inter :
GT priorité handicap et barèmes et vœux : 23 janvier 2018

Mouvement intra :
GT priorité handicap : 24 avril 2018
GT SPEA et barèmes et vœux :
22 mai 2018

Affectations : 14 et 15 juin 2018

GT révisions : 22 juin 2018

Phase d'ajustement :
12 et 13 juillet 2018

Non-titulaires : un nouveau service pour les adhérent-es

La section académique assure une permanence continue pour tous les collègues du lundi 14h au vendredi 17h au 02.99.84.37.00 et par mail s3ren@snes.edu (préciser «question non-titulaire» dans l'objet).

Pour améliorer les services apportés aux syndiqué-es, le secteur non-titulaires du SNES Bretagne vient d'ouvrir une ligne téléphonique directe réservée aux adhérent-es, disponible le mercredi après-midi et le jeudi de 10h à 17h. Son numéro leur a été communiqué par courriel.

Suivre le SNES sur la toile

Toute une chaîne d'information au service de la profession :

Au-delà de nos publications, vous pouvez suivre l'actualité du SNES Bretagne sur notre site web rénové dont les rubriques se sont enrichies. Vous y trouverez notamment l'actualité de votre département et des catégories (Psy-EN, CPE, non-titulaires, retraités...). Il est même possible d'adhérer en ligne en quelques clics !

<http://rennes.snes.edu>



Vous pouvez également suivre l'actualité du SNES Bretagne sur les réseaux sociaux où nous publions des liens, des rappels et où nous rendons compte de notre actualité militante (stages syndicaux, CAPA, GT...). N'hésitez pas à partager leur contenu ou interagir avec nos militants.

Fil d'actualité du SNES Bretagne sur Twitter :

https://twitter.com/SNES_Bretagne



Page Facebook :

<https://www.facebook.com/snes.s3.rennes/>



Chaîne Youtube :

<https://goo.gl/Pmccs6>

Congrès académique

2018 : une année de congrès !

Le congrès national du SNES aura lieu du 26 au 30 mars 2018 à Rennes dans le tout nouveau Centre des congrès des Jacobins. **En amont, la section académique invite tou-tes les syndiqué-es à participer au congrès académique les 20 et 21 février 2018 à St Malo.** Ces deux journées permettent aux adhérent-es de se réunir pour s'exprimer sur leur métier, leurs expériences et leurs attentes. Il s'agit avant tout de penser collectivement les positions et les revendications que le SNES doit porter et défendre dans l'intérêt des personnels et du service public d'éducation.

Pour participer à ce moment démocratique, les collègues à jour de leur cotisation adressent un mel à la section académique en précisant leurs coordonnées. La participation est un droit syndical sur présentation à votre chef d'établissement d'une convocation que vous recevrez en retour de l'inscription. Les frais de déplacement et d'hébergement sont pris en charge par le SNES.

Dans une US de janvier, vous lirez les textes préparatoires organisés autour de 4 grands thèmes (le système éducatif, les personnels, les questions sociales, le syndicalisme) : le mieux est de préparer votre participation au congrès académique en ayant collecté les avis de vos collègues syndiqué-es de l'établissement, à l'occasion d'une heure d'information syndicale début février par exemple. Les échanges peuvent très bien se limiter à quelques sujets qui parlent à tous (l'évaluation des élèves, la mixité sociale, l'autonomie des établissements, les nouvelles carrières, la CSG...).

Un peu en amont du congrès national, tous les syndiqué-es auront la possibilité de voter sur le rapport d'activité national et sur le rapport financier national publiés dans l'US de décembre. Le vote s'organisera du 5 au 22 février dans chaque section d'établissement où le matériel de vote sera adressé. Les collègues isolés et retraités recevront à leur domicile toutes les consignes nécessaires.

GLP

S'INFORMER ET AGIR

